



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-22531>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-22531**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Mallemort (13)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre de prestations intellectuelles pour les besoins de la commune de Mallemort

Description : Accord-cadre de prestations intellectuelles pour les besoins de la commune de Mallemort

Identifiant de la procédure : 1b688f1d-40fa-4687-9e90-12dea8540ffe

Identifiant interne : 2024-05

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71500000 Services relatifs à la construction

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé

Description : Mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé Lot passé avec un opérateur économique et avec un seuil maximum de commande par période d'exécution de 45 000€HT

Identifiant interne : 2024-05 I1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71317210 Services de conseil en matière de santé et de sécurité

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 27,774 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 45,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Section 5 article 5.1.5 : Valeur estimée (hors TVA) (BT-27-Lot) correspond au montant estimé (DQE) du lot pour la période 1. La valeur maximale de l'accord-cadre (BT271 LOT) correspond à la valeur maximale de commande du lot pour la période 1 A titre complémentaire : la valeur maximale de commande du lot 1 sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions incluses est de 180 000€HT ; la valeur maximale de commande du lot 2 sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions incluses est de 140 000€HT ; la valeur maximale de commande du lot 3 sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions incluses est de 140 000€HT ; la valeur maximale de commande du lot 4 sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions incluses est de 80 000€HT ; la valeur maximale de commande du lot 5 sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions incluses est de 240 000€HT ; La valeur totale de l'accord-cadre (tous les lots et reconductions incluses) est ainsi de 780 000€HT. La valeur estimée de l'accord-cadre (tous lots confondus et reconductions incluses) est de 513288€HT. Section 2 procédure 2.1.3 : Valeur estimée (hors TVA) (BT-27-Procédure) correspond au montant estimé (DQE) de l'ensemble des lots pour la période 1 Valeur maximale de l'accord-cadre (BT-271-Procédure) correspond au montant maximum de commandes possibles tous lots confondus sur la 1ère période d'exécution. Lot n°1 est notifié le 26/02/2025, le lot n°2 est notifié le 25/02/2025 ; les lots n°3,4,5 sont notifiés le 24/02/2025

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : tribunal administratif de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Mission de Contrôle technique

Description : Mission de Contrôle technique Lot passé avec un opérateur économique et avec un seuil maximum de commande par période d'exécution de 35 000€HT

Identifiant interne : 2024-05 I2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71317210 Services de conseil en matière de santé et de sécurité

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 22,624 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 35,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :**Type :** Qualité**Description :** valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : tribunal administratif de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Diagnostics, analyses et contrôles

Description : Diagnostics, analyses et contrôles Lot passé avec un opérateur économique et avec un seuil maximum de commande par période d'exécution de 35 000€HT

Identifiant interne : 2024-05 I3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71335000 Études techniques

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 24,663 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 35,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : tribunal administratif de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Mission de géomètre ,expert

Description : Mission de géomètre Lot passé avec un opérateur économique et avec un seuil maximum de commande par période d'exécution de 20 000€HT

Identifiant interne : 2024-05 I4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71332000 Services d'ingénierie géotechnique

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 10,200 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 20,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : tribunal administratif de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Etudes géotechniques et sondages de sols

Description : Etudes géotechniques et sondages de sols Lot passé avec un opérateur économique et avec un seuil maximum de commande par période d'exécution de 60 000€HT

Identifiant interne : 2024-05 I5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71335000 Études techniques

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 43,061 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 60,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : prix

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du Code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : tribunal administratif de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Mallemort (13)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 394,814 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 780,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 45,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : QUALICONSULT SECURITE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE QUALICONSULT SECURITE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 12,040 Euro

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT1

Titre : Mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 28/01/2025

Date de conclusion du marché : 26/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 35,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BTP CONSULTANTS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE BTP CONSULTANTS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 25,220 Euro

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT2

Titre : Mission de Contrôle technique

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 28/01/2025

Date de conclusion du marché : 25/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 35,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SAS AC ENVIRONNEMENT

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE AC ENVIRONNEMENT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 24,660 Euro

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT3

Titre : Diagnostics, analyses et contrôles

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 28/01/2025

Date de conclusion du marché : 24/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 20,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SELARL Cabinet GEO-EXPERTS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE Cabinet GEO-EXPERTS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 10,900 Euro

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT4

Titre : Mission de géomètre

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 28/01/2025

Date de conclusion du marché : 24/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 60,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SAS ABO ERG GEOTECHNIQUE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ABO ERG TECHNIQUE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 25,883 Euro

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : LOT5

Titre : Etudes géotechniques et sondages de sols

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 28/01/2025

Date de conclusion du marché : 24/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Ville de Mallemort (13)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Mallemort (13)

Numéro d'enregistrement : 21130053800017

Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Victor Hugo

Ville : Mallemort

Code postal : 13370

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : csaim@mallemort13.fr

Téléphone : +33 490591105

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.mallemortdeprovence.com>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0003

Nom officiel : tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 Rue Jean François Leca

Ville : marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : +33 491134813

Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0004

Nom officiel : QUALICONSULT SECURITE

Numéro d'enregistrement : 40320025601083

Adresse postale : 203 Avenue Paul Julien Bât E

Ville : Le tholonet

Code postal : 13100

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : aixenprovence.qcs@qualiconsult.fr

Téléphone : +33 442370980

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0005

Nom officiel : BTP CONSULTANTS

Numéro d'enregistrement : 40842252500175

Adresse postale : Europarc de Pichaury bât. C6 1330 rue JRGG de la Lauzière

Ville : Aix en provence

Code postal : 13592

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : adm.13@btp-consultants.fr

Téléphone : +33 442545440

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0006

Nom officiel : SAS AC ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 44135591400710

Adresse postale : Za Les Paluds Rue Banastie

Ville : Eyguières

Code postal : 13430

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : marches-publics@ac-environnement.com

Téléphone : +33 490447015

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0007

Nom officiel : SELARL Cabinet GEO-EXPERTS

Numéro d'enregistrement : 80852756800014

Adresse postale : 28 avenue des Arcoules

Ville : Cavaillon

Code postal : 84300

Subdivision pays (NUTS) : Vaucluse (FRL06)

Pays : France

Adresse électronique : marches@geo-experts.fr

Téléphone : +33 490710778

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0008

Nom officiel : SAS ABO ERG GEOTECHNIQUE

Numéro d'enregistrement : 33911061100151

Adresse postale : 14 Draille des Tribales Bat E

Ville : vitrolles

Code postal : 13127

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : marseille@erg-sa.fr

Téléphone : +33 495069060

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : cb662f0f-b953-47da-b90a-08ff25d3927d - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/02/2025 à 17:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2025